

L'Incroyable Truc en plus

Jeudi 3 et vendredi 4 Avril 2025

Règlement du Spectacle L'Incroyable Truc en plus

Article 1 : Objectif du Spectacle Le Spectacle d'Incroyable Truc en plus a pour objectif de promouvoir et célébrer les talents des personnes en situation de handicap, en leur offrant une plateforme pour s'exprimer et se produire devant un public bienveillant.

Article 2 : Conditions de Participation

1. Le spectacle est ouvert à toutes les personnes en situation de handicap, quel que soit le type de handicap.
2. Les participants doivent avoir au moins 18 ans ou être accompagnés d'un adulte responsable (ex : professionnel ou famille)
3. Chaque participant ou groupe peut présenter un numéro d'une durée maximale de 10min.
4. Chaque participant ou groupe peut **être accompagnés par une association** (ex :chorale, orchestre)
5. Il faut être disponible 2 jours : jeudi 3 avril 2025 toute la journée pour le casting et vendredi 4 avril au soir pour la représentation des gagnants

Article 3 : Inscriptions

1. Les candidats doivent s'inscrire via le formulaire d'inscription et nous le renvoyer par mail : bossis.nathalie44@gmail.com
2. La date limite d'inscription est fixée au **29 février 2025**.
3. Chaque inscription doit être accompagnée d'une brève description du numéro proposé et des besoins spécifiques du participant (matériel, accessibilité, aides techniques, etc.).

Article 4 : Critères de Sélection

1. Les numéros seront évalués sur la créativité, l'originalité, la performance et l'impact émotionnel.
2. Un jury composé de professionnels du secteur artistique et de représentants d'associations de personnes handicapées sera chargé de sélectionner les participants.

Article 5 : Conditions Techniques

1. Le lieu du spectacle sera accessible aux personnes à mobilité réduite.
2. Les participants sont invités à se présenter **avec leur propre matériel** et accessoires, dans la mesure du possible.
3. Le jeudi sera organisé les castings, et les gagnants de chaque catégories se produiront sur scène le vendredi soir à partir de 19h

Article 6 : Respect et Bienveillance

1. Tous les participants, membres du jury et spectateurs doivent faire preuve de respect et de bienveillance envers tous les artistes.
2. Des comportements discriminatoires ou offensants ne seront pas tolérés et peuvent entraîner l'expulsion du spectacle.

Article 7 : Droits d'Auteur et Promotion

1. Les participants conservent leurs droits d'auteur sur leurs performances.
2. En s'inscrivant, les participants acceptent que leur performance soit filmée et photographiée pour des fins promotionnelles. Ils peuvent demander à ne pas être filmés en contactant les organisateurs.

Article 8 : Responsabilité

1. L'organisation ne pourra être tenue responsable des blessures ou accidents survenant lors des spectacles.
2. Chaque participant doit s'assurer qu'il est apte à participer et qu'il a pris toutes les précautions nécessaires pour sa sécurité.

Article 9 : Acceptation du Règlement La participation au spectacle implique l'acceptation sans réserve de ce règlement.

Pour toute question ou information complémentaire, veuillez contacter l'organisation à l'adresse suivante : bossis.nathalie44@gmail.com

TEL : 06 77 18 48 21

Signature :